

Sans titre
ARCHITECTE ENTREPRENEUR
Responsabilité. - Responsabilité à
l'égard du maître de l'ouvrage. -
Exonération totale. - Faute du
maître de l'ouvrage. - Caractères.
- Détermination.

La faute de la victime ne peut
produire un effet totalement
exonératoire que si elle est la
cause unique du dommage.

3ème CIV. - 8 novembre 2005.

CASSATION PARTIELLE

N° 04-17.701. - C.A. Rennes, 3 juin
2004.

M. Weber, Pt. - Mme Nési, Rap. - M.
Bruntz, Av. Gén. - Me Blondel, Av.